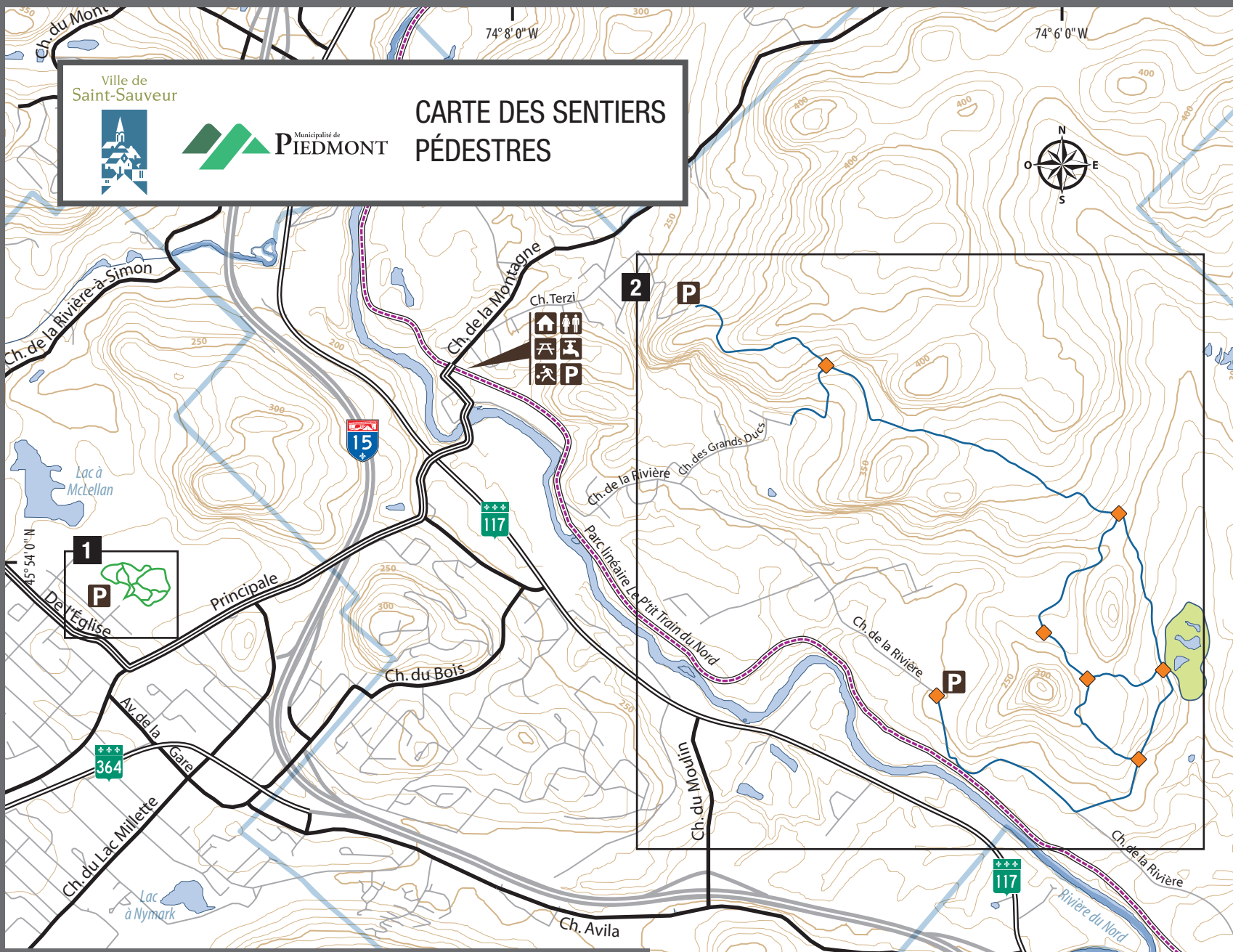
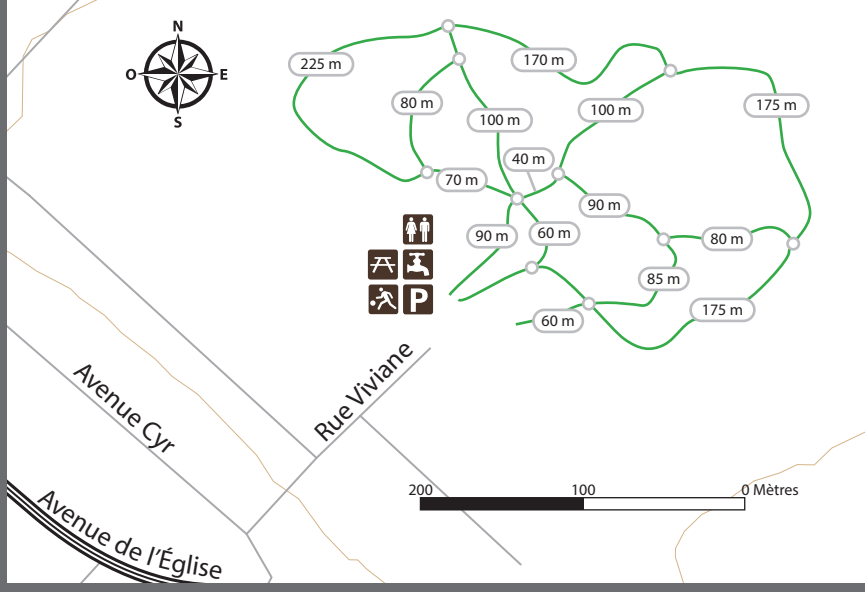




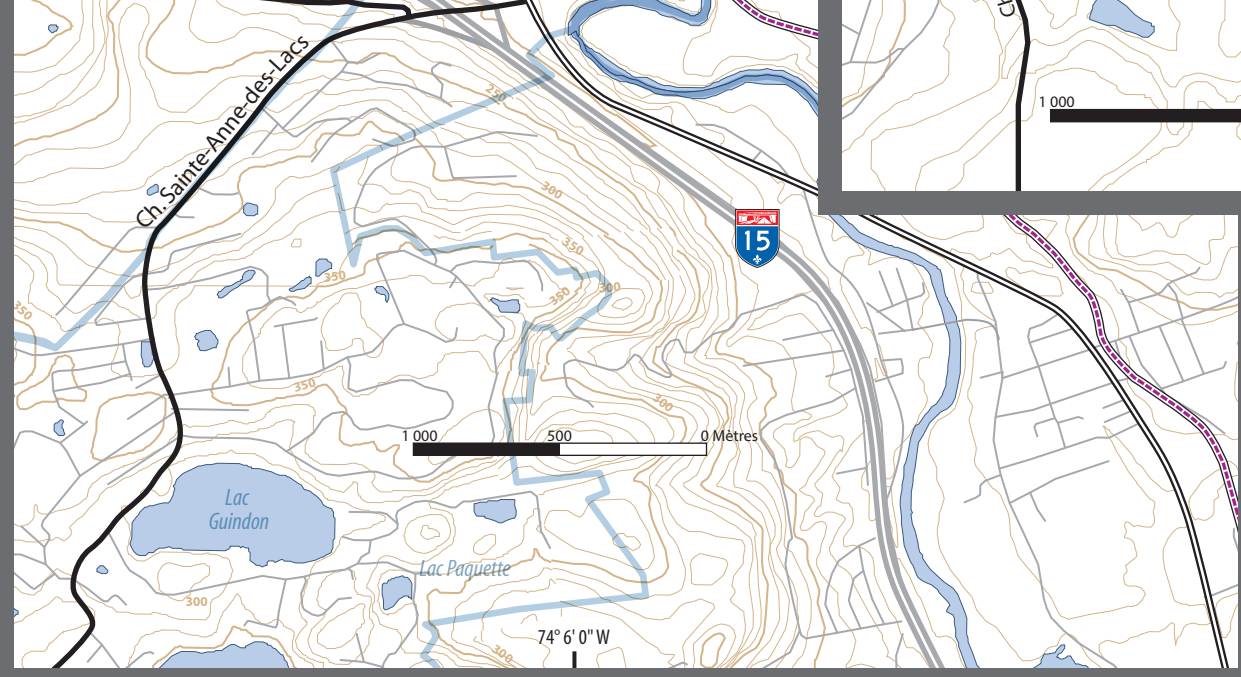
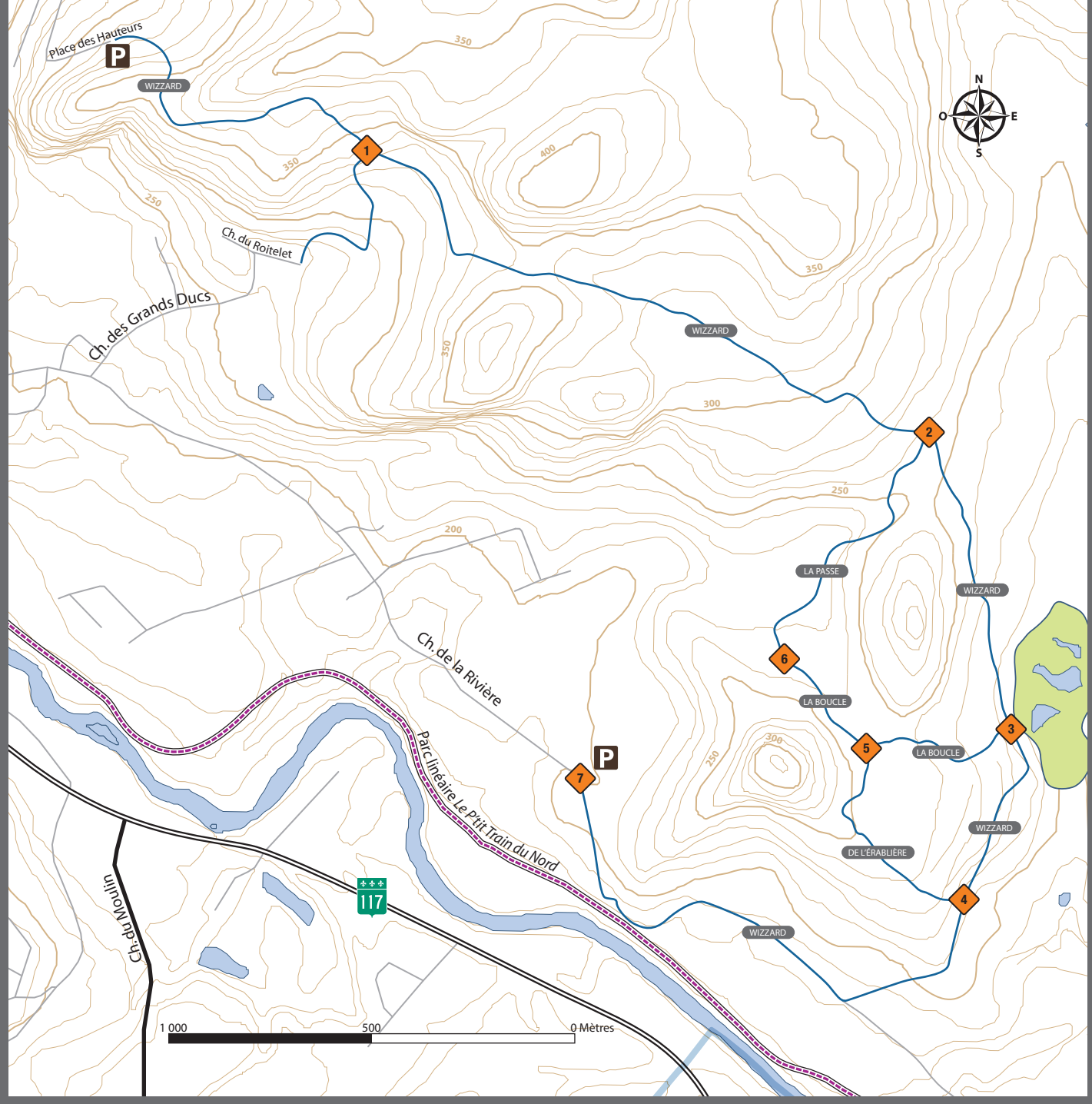
# CARTE DES SENTIERS PÉDESTRES



## 1 SENTIERS DU PARC JOHN-H.-MOLSON



## 2 SECTEUR DE PIEDMONT



Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées : Carte topographique à l'échelle de 1/20 000  
Années : 2000 à 2001

Source des données utilisées : Ministère des Ressources naturelles  
© Gouvernement du Québec

Les oublis ou erreurs involontaires qui pourraient se trouver sur cette carte ne sauraient engager la responsabilité de ses concepteurs.

La pratique de la randonnée pédestre comporte des risques que le randonneur accepte d'assumer. La présente carte a été élaborée en fonction des informations disponibles au moment de sa conception et ne sauraient engager la responsabilité des concepteurs en cas d'accident.

© MRC et CLD des Pays-d'en-Haut 2015



www.lespaysdenhaut.com

# Réseaux de sentiers

## Piedmont /Saint-Sauveur

Plus de 10 km de sentiers



2015

### Légende des sentiers

<b>SENTIERS FACILES</b>	
Parc John-H.-Molson (grand tour)	1,3 km
<b>SENTIERS INTERMÉDIAIRES</b>	
De l'érablière	590 m
La boucle	710 m
La passe	750 m
Wizzard	5,3 km

### Légende des pictogrammes

- Stationnement
- Eau potable
- Toilettes
- Aire de jeux
- Aire de pique-nique
- Accueil

Tracé du trajet Vélocité

### Informations utiles

- L'accès aux sentiers est gratuit.
- Les chiens en laisse sont autorisés dans les sentiers.
- Circuit écologique Arbres et art (Saint-Sauveur).

**Piedmont**  
 Départs :  
 Au bout du chemin de la Rivière  
 et au sommet de Place des Hauteurs.  
 450 227-1888  
 www.piedmont.ca

**Saint-Sauveur**  
 Parc John-H.-Molson  
 20, rue Viviane, Saint-Sauveur  
 450 227-2669, poste 420  
 www.ville.saint-sauveur.qc.ca

### Code d'éthique du randonneur\*

- 1 Planifiez votre randonnée**
  - En regard de la longueur et de la difficulté des sentiers.
  - Informez-vous sur les conditions météo, les dangers potentiels et les règles particulières s'appliquant au territoire visité.
  - Inscrivez-vous aux points d'enregistrement le cas échéant et prévenez vos proches du parcours et du retour.
- 2 Laissez intact ce que vous trouvez**
  - Ne cueillez ni plante, ni racine, ni bois mort ou roches.
  - Prévenez les autorités de tout bris ou situation qui vous semblerait anormale.
- 3 Respectez la vie sauvage**
  - Observez la faune à distance.
  - Ne nourrissez pas les animaux.
- 4 Restez sur les sentiers**
  - Utilisez les sentiers aménagés existants.
  - Par souci de protection de la flore évitez de piétiner mousse et lichen sur les roches.
- 5 Rapportez vos déchets**
  - Pour vos besoins naturels, en absence d'installations, respectez la distance réglementaire des points et des cours d'eau et enfouissez les traces.
- 6 Respectez, soutenez et partagez**
  - Respectez la propriété d'autrui.
  - Soyez courtois. Laissez le passage aux autres sur les sentiers.
  - Ne laissez jamais une personne seule en arrière.

\* Adapté des codes d'éthique du randonneur de la Fédération québécoise de la marche et de la Réserve naturelle montagne verte.

#### EN CAS D'URGENCE : 911

Hôpital Laurentien - 234, rue Saint-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts  
 CSSS d'Argenteuil (Hôpital de Lachute) - 145, av. de la Providence, Lachute  
 Hôpital régional de Saint-Jérôme - 290, rue de Montigny, Saint-Jérôme

